



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Nigéria

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Nigéria est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 234 675 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 843 775 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2027.

* E/ICEF/2022/22.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le présent programme de pays, établi d'après les priorités stratégiques identifiées par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 (UNSDCF), contribuera à l'atteinte des objectifs du Plan national de développement (2021-2025). Conçu en vue d'assurer une croissance rapide et inclusive, de réduire la pauvreté et de favoriser l'équité économique et sociale ainsi que le développement du capital humain, le Plan national de développement devrait soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

2. Toutefois, pour pouvoir concrétiser cette ambition, le Nigéria devra non seulement relever de nombreux défis économiques, mais également tenter d'enrayer la hausse de l'insécurité sur l'ensemble de son territoire et de pallier les vulnérabilités croissantes engendrées par le conflit frappant le nord-est du pays. Afin de garantir la réussite du programme, il sera notamment essentiel d'intensifier les actions visant la réduction des inégalités de genres. Classé à la 139^e place sur les 156 pays visés par l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes en 2021, le Nigéria a en effet de grands progrès à accomplir pour atteindre les cibles fixées par les objectifs de développement durable ; une régression est même observée pour certains indicateurs. Par ailleurs, si les effets directs de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sont, en apparence du moins, restés limités, avec 3 140 décès confirmés au mars 2022, les conséquences indirectes de cette crise sanitaire sur les systèmes de santé et d'éducation, la protection de l'enfance, les moyens de subsistance et l'économie ont, pour leur part, été dévastatrices.

3. En 2020, le Nigéria comptait 206,1 millions d'habitants, dont 49 % de femmes et 43 % d'enfants de moins de 15 ans¹. D'ici à 2050, sa population devrait atteindre les 401 millions d'habitants, faisant ainsi du pays le troisième plus peuplé au monde. Cette croissance démographique continue, combinée à un fort rapport de dépendance économique, accroît considérablement le montant des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, d'autant plus que l'Indice des risques climatiques pour les enfants classe le Nigéria parmi les pays les plus exposés aux aléas, chocs et stress climatiques et environnementaux².

4. Parallèlement, le Nigéria, qui était déjà dans une situation économique fragile avant la pandémie de COVID-19, a achevé de tomber en récession au cours de l'année 2020. Les rapports indiquent ainsi que plus de 20 % des Nigériens auraient perdu leur emploi des suites de la crise sanitaire, soit des millions de personnes exclues du marché du travail. À la fin de l'année 2020, 53,4 % des Nigériens de 15 à 24 ans étaient donc sans emploi³.

5. En conséquence, le Bureau national de statistique du Nigéria redoute une nouvelle augmentation du taux de pauvreté dans le pays, qui dépasserait alors les 40 % enregistrés en 2019. On estime en effet que 70 % des ménages auraient subi des pertes de revenus durant la crise sanitaire. Une situation face à laquelle les régions ne sont pas toutes égales puisqu'on observe un taux de pauvreté variable de 4,5 à 88 % entre les 36 États⁴. Cette pauvreté de revenu, ainsi que la pauvreté

¹Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *World Population Prospects 2019: Volume II: Demographic Profiles* (Perspectives de la population mondiale 2019 – Volume II : Profils démographiques).

²Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *La crise climatique est une crise des droits de l'enfant*. 2021.

³Bureau national de statistique, site consultable en anglais à l'adresse suivante : <http://nigerianstat.gov.ng/>.

⁴Bureau national de statistique, *Poverty and Inequality in Nigeria* (Pauvreté et inégalités au Nigéria en 2019). 2019

multidimensionnelle, par laquelle 54 % des enfants sont concernés⁵, empêchent la réalisation des droits de l'enfant.

6. Malgré une diminution progressive du nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans au cours des dix dernières années, le Nigéria fait partie des pays affichant le plus haut taux de mortalité infantile et infanto-juvénile au monde, avec de fortes disparités à travers le territoire. Le taux de mortalité néonatale, pour sa part, est demeuré stable sur cette période. Il a ainsi été établi que près d'un tiers des 2,310 décès quotidiens d'enfants de moins de 5 ans surviennent dans les 28 jours après la naissance⁶. Le taux de mortalité maternelle reste également démesurément haut ; celui-ci ayant seulement diminué de 10 pour cent entre 2007 à 2017⁷.

7. La couverture vaccinale, de son côté, augmente de manière constante. En effet, selon les données de l'Enquête démographique et de santé menée en 2021 au Nigéria, 57 % des enfants de 12 à 23 mois auraient reçu trois doses de vaccin pentavalent⁸, soit une hausse de 50 % par rapport à 2018. Le Nigéria, bien qu'ayant été déclaré exempt de poliovirus sauvage en 2020, fait cependant face à une épidémie de poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale de type 2. Le territoire est en effet régulièrement touché par diverses épidémies, y compris des épidémies de rougeole et de fièvre jaune, qui pourraient pourtant être prévenues par une meilleure vaccination de la population.

8. Avec 21 000 nouvelles infections sur l'année 2020, principalement dues à une transmission par la mère, on estime aujourd'hui que 130 000 enfants âgés de 0 à 14 ans vivraient avec le VIH au Nigéria. Toutefois, s'il apparaît que les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans sont trois fois plus susceptibles d'être porteuses du VIH que les jeunes hommes du même âge⁹, seules 44 % des femmes séropositives enceintes ont pu bénéficier d'un traitement antirétroviral.

9. Les établissements de soins maternels, néonataux et infantiles, notamment ceux situés dans les zones urbaines pauvres et reculées, sont en effet confrontés à des difficultés liées à des goulets d'étranglement structurels, et souffrent de l'insuffisance des financements. Dans ces régions, l'accès aux soins de santé est entravé par le manque d'équipements et la difficulté à recruter du personnel compétent et motivé. Le coût de la prise en charge, la faible confiance de la population dans la qualité des services ainsi que la méconnaissance de l'existence de telles structures constituent eux aussi des freins significatifs. Enfin, les obstacles liés au genre, comme la faible participation des femmes aux décisions du foyer, le nombre limité de professionnelles de santé et les normes sociales néfastes, participent plus particulièrement à limiter l'accès des femmes aux services de santé.

10. D'autre part, bien que la prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans ait chuté de 42 % à 37 % au cours des 20 dernières années, le Nigéria reste le deuxième pays le plus touché par ce phénomène, avec environ

⁵ Ministère des finances, du budget et du plan, *Multidimensional Child Poverty Analysis in Nigeria 2021* (Analyse de la pauvreté multidimensionnelle des enfants nigériens en 2021). 2022, disponible en anglais à l'adresse suivante :

[www.unicef.org/nigeria/media/5851/file/Multidimensional Child Poverty in Nigeria Report.pdf](http://www.unicef.org/nigeria/media/5851/file/Multidimensional%20Child%20Poverty%20in%20Nigeria%20Report.pdf).

⁶ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality : Report 2021* (Niveaux et tendances de la mortalité infantile : rapport 2021). Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://childmortality.org/wp-content/uploads/2021/12/UNICEF-2021-Child-Mortality-Report.pdf>.

⁷ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité maternelle. *Évolution de la mortalité maternelle 2000-2017*, 2019, disponible à l'adresse suivante : www.who.int/fr/publications-detail/9789241516488.

⁸ Enquête en grappes à indicateurs multiples/Enquête nationale sur la couverture vaccinale, 2021.

⁹ Tous les chiffres du paragraphe 8 sont tirés du document UNAIDS 2021 Data Book (Recueil de données 2021 d'ONUSIDA).

14 millions d'enfants concernés, principalement dans les États du nord, qui présentent le plus grand nombre de cas relatifs. On estime également à trois millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation¹⁰. En effet, seul un enfant âgé de 6 à 23 mois sur cinq bénéficie d'une alimentation légèrement diversifiée, et seul un enfant de moins de 6 mois sur trois est nourri exclusivement au sein. De même, près d'une fille de 15 à 19 ans sur cinq est en situation de malnutrition aiguë, tandis que deux tiers des enfants de moins de 5 ans et plus de la moitié des femmes de moins de 50 ans présentent une anémie. Ces pathologies, liées à des régimes alimentaires inadaptés, sont favorisées par l'insécurité alimentaire des ménages, le manque de connaissances en matière de nutrition, le faible pouvoir de décision femmes, et la piètre qualité des services de nutrition au sein du système de santé.

11. Par ailleurs, au Nigéria, seule une personne sur cinq a accès à des services d'approvisionnement en eau de boisson gérés en toute sécurité, et seuls 56 % de la population ont accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau. Même lorsqu'ils sont présents, les systèmes d'approvisionnement présentent bien souvent des défauts de construction ou d'entretien. La qualité de l'eau souterraine étant trop peu prise en compte dans le choix de l'emplacement, 60 % des points d'eau sont contaminés.

12. En outre, dans le pays, seuls 43 % de la population a accès aux services d'assainissement de base. La défécation à l'air libre reste donc une pratique courante pour 18,7 % des Nigériens (29,7 % en zone rurale et 8,5 % en zone urbaine). Les femmes et les filles rencontrent quant à elles des obstacles au moment d'utiliser les services sanitaires, en particulier dans les situations de conflit. Ainsi, si les bonnes pratiques en matière de lavage des mains sont généralement bien connues de la population, les données recueillies en 2021 dans le cadre du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène semblent suggérer que seuls 33,2 % des Nigériens ont accès à des installations élémentaires de lavage des mains.

13. Le Nigéria enregistre également le plus grand nombre d'enfants déscolarisés au monde. En effet, 25,6 % des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire (soit 10,1 millions d'enfants) n'ont pas accès à l'enseignement formel, dont 60 % de filles¹¹. Les lacunes d'apprentissage sont ainsi considérables, 70 % des enfants de primaire n'étant pas capables de lire, comprendre et/ou résoudre de simples problèmes mathématiques¹². En effet, une large proportion des enfants évoluant en dehors du cursus éducatif formel sont pris en charge au sein du système almajiri, leur famille ne pouvant assumer la charge financière liée à une scolarisation dans les établissements publics. Les enfants, principalement des garçons, sont donc envoyés dans des établissements distants pour y acquérir une éducation religieuse, laquelle n'inclue pas le développement des compétences de lecture, d'écriture et de calcul. Les préoccupations liées à la sûreté et à la sécurité représentent, elles aussi, un frein non négligeable à la scolarisation des enfants, à la fréquentation des établissements scolaires et à l'achèvement du parcours éducatif, en particulier pour les filles qui vivent dans le nord du pays, où les structures d'enseignement sont régulièrement attaquées par des groupes armés non étatiques et les enfants sont la cible d'enlèvements.

14. Parmi les facteurs favorisant ces piètres résultats en matière d'éducation, on peut également citer : la mauvaise qualité de l'enseignement ; des possibilités d'apprentissage précoce limitées, induisant une faible préparation à la scolarité ; une

¹⁰ Tous les chiffres énoncés dans le paragraphe 10 sont tirés de l'Enquête démographique et de santé menée en 2018 au Nigéria.

¹¹ Commission pour l'éducation de base universelle, *Annual Report* (Rapport annuel). 2018.

¹² Enquête nationale sur l'éducation au Nigéria, 2015.

qualité et une quantité insuffisantes d'infrastructures éducatives et de supports d'apprentissage ; ainsi qu'un déploiement et une gestion inadaptes du personnel éducatif. En outre, d'autres facteurs participent à entraver la scolarisation des adolescentes dans le secondaire, comme l'accès restreint aux installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH, ou WASH pour l'acronyme en anglais), les normes de genre, la violence au sein des établissements, les grossesses précoces et les mariages d'enfants.

15. Les enfants nigériens sont confrontés à de hauts niveaux de violence et à de nombreux abus, notamment dans le cadre du recrutement par les groupes armés non étatiques. Une fille sur cinq et un garçon sur dix sont ainsi victimes de violences sexuelles au Nigéria¹³. De même, plus de 60 % des jeunes rapportent avoir été témoin de violences au sein de leur foyer et 30 % des femmes déclarent avoir subi des violences physiques. Malgré quelques progrès, les pratiques néfastes à l'encontre des filles demeurent largement ancrées, avec une prévalence variable en fonction des régions. Les mutilations génitales féminines, par exemple, sont plus fréquentes dans le sud du pays, où elles touchent une fille sur quatre. De même, si au niveau national 44 % des femmes de 20 à 24 ans indiquent avoir été mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans, cette situation semble plus répandue dans le nord du Nigéria. Le taux d'enregistrement des naissances des enfants avant l'âge de 5 ans est quant à lui de 57,3 %, bien que l'on observe une large disparité entre les zones urbaines et rurales.

16. Parallèlement, le système de protection sociale public ne fournit qu'une couverture limitée, qui ne bénéficie qu'à une petite fraction des groupes pauvres et vulnérables, soit 10,4 % de la population¹⁴.

17. Le nouveau programme de pays est informé par les données probantes recueillies dans le cadre de l'évaluation des précédents programmes et de l'analyse commune de pays des Nations Unies, lesquelles ont permis d'identifier trois obstacles majeurs à éliminer pour garantir l'accès durable et universel à des prestations et pratiques sociales centrées sur l'enfance, à savoir : a) la persistance des inégalités de genre, profondément ancrées dans la société, qui décuplent, pour les filles, les conséquences négatives des problématiques nationales ; b) l'insuffisance des investissements publics, obligeant les populations à payer de leur poche les services sociaux de base, et excluant par-là les groupes les plus pauvres et vulnérables ; et c) la faible disponibilité de ressources humaines qualifiées au sein des organes de l'État et des gouvernements locaux en charge de la prestation de services.

Priorités du programme et partenariats

18. Le présent programme de pays entend faire en sorte que tous les enfants nigériens, en particulier ceux issus des groupes les plus marginalisés, soient dûment protégés et puissent survivre, s'épanouir, apprendre et se réaliser pleinement, dans un environnement exempt de pauvreté, sûr et durable sur plan climatique. À travers ce programme, qui s'inscrit dans la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'UNICEF, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, travaillera à soutenir les 11 réalisations énoncées dans l'UNSDCF. Les interventions se

¹³ Toutes les données figurant dans le paragraphe 15 ont été communiquées par la Commission nationale nigérienne de la population, par l'UNICEF au Nigéria ainsi que par les Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies. UNICEF, *Violence Against Children in Nigeria – Findings from a national survey, 2014* (Violences à l'égard des enfants au Nigéria : résultats de l'enquête nationale de 2014). Abuja, Nigeria, 2016.

¹⁴ Bureau national de statistique du Nigéria, *General Household Survey – Panel 2018-2019* (Enquête générale auprès des ménages – Panel 2018-2019). Nigéria, 2019, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/3557/download/47679>.

concentreront en priorité sur les États et localités où les enfants souffrent des plus grandes privations. L'accent sera notamment mis sur les régions vulnérables aux chocs climatiques ainsi que les zones rurales et urbaines reculées, dans lesquelles le taux de pauvreté est considérablement haut et les enfants particulièrement difficiles à atteindre. Pour ce faire, et lorsque cela est pertinent, l'UNICEF adoptera des approches de programmation conjointes avec les autres organismes des Nations Unies, y compris à travers le Fonds conjoint pour les ODD. Ce programme permettra ainsi, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, de combattre les changements climatiques, les risques de catastrophe et la dégradation de l'environnement, tout en tenant compte des besoins des enfants.

19. Conformément aux recommandations émises à la suite de l'examen périodique universel de 2018, l'UNICEF mènera des activités de plaidoyer auprès des États n'ayant pas encore adopté ou mis en œuvre la loi sur les droits de l'enfant (Child Rights Act) afin d'assurer son application effective.

20. Dans le cadre de son mandat humanitaire et de son action pour le développement, l'UNICEF s'attachera principalement à : a) faciliter et promouvoir l'utilisation de données probantes locales, ventilées par genre, sur les enfants, y compris à travers la conduite d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples courant 2024 et 2027 ; b) défendre des investissements stratégiques équilibrés en faveur de la prestation de services et de la conception de systèmes durables, en vue d'assurer une meilleure gestion des finances publiques, un renforcement des ressources humaines, ainsi qu'une efficacité et une intégration accrues des services ; c) mettre l'innovation et la technologie au profit d'une prestation de services efficace, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, l'apprentissage en ligne et les revendications des jeunes, en particulier des filles ; d) concevoir des approches intégrées ciblant jusqu'à 20 États et couvrant l'inégalité des six zones géopolitiques du pays, lesquelles feront l'objet d'évaluations dont les résultats serviront à étayer le plaidoyer en faveur du déploiement national des initiatives les plus fructueuses ; et e) mettre en œuvre des interventions en alignement avec le programme à triple visée (action humanitaire, pour le développement et la paix), en adoptant, entre autres, des mesures de renforcement de la résilience, des solutions durables et des stratégies de prévention et de désengagement humanitaires. Ce dernier point pourra nécessiter de mettre progressivement fin aux centres nutritionnels thérapeutiques ambulatoires pour privilégier une prise en charge de la malnutrition aiguë sévère directement au sein des systèmes de soins de santé primaires ; de remplacer les espaces d'apprentissage temporaires par des structures permanentes ; et de substituer à l'enseignement traditionnel, en présentiel, des méthodes d'apprentissage mixtes.

21. Une autre stratégie de l'UNICEF consistera à nouer des partenariats avec le secteur privé, ce dernier ayant un rôle primordial à jouer, au-delà de la simple contribution financière, en tant que fournisseur de biens et de services, employeur, innovateur, investisseur, et défenseur du bien-être des enfants et des femmes. L'initiative Génération sans limites fait partie des projets qui participeront à concrétiser cette ambition, en scellant l'alliance du secteur privé, de la jeunesse nigériane et du Gouvernement. D'ici à 2030, l'initiative devrait permettre à 20 millions de jeunes d'accéder à des opportunités d'apprentissage en ligne, d'accroître leur employabilité et de participer activement à la vie du pays, à travers la plateforme U-Report.

22. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes 2022-2025 de l'UNICEF, qui identifie les changements structurels et normatifs à mettre en place pour combattre les facteurs sous-jacents aux inégalités de genre, orientera tous les aspects du programme. Celui-

ci sera donc planifié et mis en œuvre de manière à faire entendre la voix des femmes et des filles, et à accroître leur capacité d'action.

23. Par ailleurs, l'UNICEF œuvrera pour renforcer la prévention, la préparation et la réponse aux situations d'urgence aux niveaux national et infranational. Le programme tentera donc de répondre conjointement aux besoins humanitaires et de développement par la mise en œuvre d'activités sensibles aux risques destinées à renforcer la résilience des systèmes, des ménages et des communautés, conformément aux Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire, au Programme de transformation du Comité permanent interorganisations et au Grand Bargain 2.0. Dans les régions affectées par des situations d'urgence, l'UNICEF veillera ainsi à ce que l'aide humanitaire soit délivrée en temps opportun, y compris, en dernier recours, en assurant lui-même la prestation de services dans le domaine de la nutrition, de la protection de l'enfance, de l'éducation, de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, conformément aux principes de redevabilité envers les populations touchées.

Santé

24. Dans le cadre des réalisations 1.4, 3.1 et 4.3 énoncées par l'UNSDCF, le programme s'attachera à améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile en combattant les obstacles qui entravent l'accès des femmes et des enfants, en particulier des femmes enceintes, des adolescents et des enfants de moins de 5 ans, à des services de santé de qualité.

25. L'UNICEF soutiendra la stratégie du Gouvernement « un centre de soins de santé primaires par quartier » en vue de garantir à tous une couverture sanitaire universelle minimale incluant la prestation de soins de santé maternelle, néonatale et infantile. Ces centres médicaux assureront non seulement une prise en charge nutritionnelle et la prestation de services EAH, mais lutteront également contre le VIH, et plus particulièrement contre le VIH pédiatrique, à travers la conduite d'actions de sensibilisation auprès des adolescents et la délivrance de traitements destinés à prévenir les transmissions mère-enfant. L'organisation promouvra des modèles de soins de santé primaires évolutifs, contribuera au fonds national d'aide aux soins de santé primaires pour l'octroi de financements axés sur la performance, et appuiera la mise en œuvre de mécanismes de plaidoyer, de financement et de redevabilité fondés sur des données probantes. Les résultats du programme seront utilisés pour justifier les investissements en faveur d'un déploiement à plus grande échelle.

26. Le Fonds de Nations Unies pour l'enfance travaillera en outre à lever les barrières entravant la prestation de services de vaccination de routine au niveau national. Ainsi, en plus de mettre à profit les structures de lutte contre la polio et les mécanismes d'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19, l'UNICEF tâchera de susciter une modification des comportements et d'encourager la participation communautaire, notamment via la communication sur les réseaux sociaux. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, Gavi, l'Alliance du vaccin et la Banque mondiale, l'UNICEF investira également, sur les 20 prochaines années, pour l'amélioration du système d'approvisionnement en vaccins, et plus spécifiquement pour le renforcement de la chaîne du froid.

27. Enfin, l'UNICEF accompagnera le Ministère de la santé dans la mise en œuvre d'une stratégie durable et intégrée pour le recrutement et la formation d'agents de santé communautaire.

Nutrition

28. Dans le cadre des réalisations 1.4, 2.1 et 4.3 énoncées par l'UNSDCF, le programme entend renforcer les capacités du Gouvernement et accroître la participation du secteur privé afin de mettre en œuvre, à grande échelle, un ensemble d'interventions multisectorielles à l'efficacité prouvée dans le domaine de la nutrition.

29. L'UNICEF, en coopération avec le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, apportera donc son aide au gouvernement nigérian pour la réalisation des cibles fixées par la Politique nationale sur l'alimentation et la nutrition. Ainsi, si le précédent programme de pays se concentrait principalement sur la prévention de la malnutrition aiguë sévère, le présent programme soutiendra également les efforts en vue de réduire la prévalence des retards de croissance. L'UNICEF multipliera les activités de plaidoyer pour faire en sorte que la prévention soit placée au centre des programmes gouvernementaux, et veillera à ce que des dispositions de traitement ciblé soient prévues dans les cas où celles-ci se révéleraient insuffisantes. Les 1 000 premiers jours de vie de l'enfant et les premières grossesses feront l'objet d'une attention particulière, tout comme les adolescentes, qui seront désormais couvertes par ces programmes nutritionnels.

30. Par ailleurs, l'UNICEF s'efforcera d'accroître la prestation de services multisectoriels axés sur la nutrition, en particulier dans les centres de soins primaires et les autres infrastructures de santé. Afin de prévenir l'apparition de pathologies chez les individus les plus exposés à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire, des programmes de transferts en espèces seront mis en place dans le cadre du système de protection sociale, à destination des femmes et des enfants. L'UNICEF participera également à surveillance nutritionnelle, et exploitera les données recueillies pour étayer son plaidoyer et promouvoir les investissements en faveur du renforcement de la chaîne d'approvisionnement. À travers des stratégies sociales sensibles au genre et fondées sur des données probantes, l'organisation tâchera enfin de faire évoluer les comportements et d'améliorer les connaissances et compétences des adolescents, des parents et des éducateurs en matière de nutrition, pour que ceux-ci soient en mesure d'adopter un régime alimentaire optimal.

31. En sa qualité d'organisation chef de file dans le domaine de la nutrition, l'UNICEF continuera donc, aux côtés du Programme alimentaire mondial, à mettre en œuvre, dans les États du nord-est du Nigéria, des activités humanitaires axées sur le développement et tenant compte des disparités de genre, dans l'objectif d'accroître la résilience des populations.

Éducation

32. Dans le cadre des réalisations 1.2, 1.4, 3.2 et 4.3 énoncées par l'UNSDCF, le programme s'efforcera de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour le renforcement des systèmes éducatifs aux niveaux national et infranational, dans les situations d'urgence et les contextes fragiles.

33. L'UNICEF travaillera à améliorer l'utilisation des ressources existantes, et plaidera pour des financements publics accrus dans le domaine de l'éducation, au profit du développement de la petite enfance, de l'éducation primaire formelle et des cursus d'enseignement alternatifs. L'accent sera notamment mis sur le développement professionnel des enseignants tout au long de leur carrière, par l'intermédiaire de l'utilisation de plateformes numériques, la mise en place de mécanismes de supervision constructive et la réforme des programmes et systèmes d'évaluation. L'UNICEF œuvrera également pour une gestion plus efficace des transferts en espèces destinés à l'éducation, en particulier pour les adolescentes.

34. Forte de l'expérience acquise lors de la fermeture des établissements scolaires engendrée par la pandémie de COVID-19, l'organisation investira dans des méthodes pédagogiques mixtes, alliant enseignement en présentiel et en distanciel. Les programmes d'apprentissage alternatifs, qui bénéficient d'une plus grande flexibilité, seront élargis de sorte à permettre l'inclusion de tous les apprenants, y compris ceux en situation de handicap, les filles mariées et enceintes, et les enfants scolarisés dans des institutions religieuses informelles. L'UNICEF fera appel au secteur privé, dont elle sollicitera l'expertise technique et la contribution financière, afin d'accroître la connectivité des écoles et d'améliorer l'accès aux solutions d'apprentissage numériques et alternatives.

35. En partenariat avec la Banque mondiale, l'UNICEF veillera à ce que les programmes scolaires et méthodes pédagogiques soient adaptés aux besoins éducatifs des enfants, et en particulier des adolescentes, en garantissant un enseignement dans la langue maternelle, qui permette d'accroître l'employabilité grâce au développement des compétences digitales et professionnelles. L'UNICEF promouvra également une participation plus active des parents et des communautés dans la gestion et le suivi des établissements scolaires.

36. Afin de pallier les répercussions négatives de l'insécurité et des conflits sur l'éducation des filles, l'UNICEF, en tant que partenaire clé du Gouvernement, continuera à soutenir les engagements multisectoriels pris par le Nigéria en vertu de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

37. Enfin, l'UNICEF conservera son rôle d'organisation chef de file dans les États du nord-est, en ce qui concerne les problématiques liées à l'éducation.

Protection de l'enfance

38. Conformément aux réalisations 1.4, 4.1, 4.2 et 4.3 énoncées par l'UNSDCF, le programme aidera le Nigeria à poursuivre l'instauration d'un environnement stable et protecteur destiné à prévenir et combattre les abus et la violence à l'égard des enfants, ainsi que les situations de séparation familiale. L'UNICEF œuvrera donc pour l'enregistrement systématique des naissances, non seulement à travers la multiplication des structures d'aide aux familles et aux communautés, mais également via la promotion d'un système de protection sociale centré sur les enfants et d'un système judiciaire adapté à leurs besoins, le tout étayé par un cadre juridique et politique favorable, en particulier pour les filles.

39. L'organisation investira en faveur du développement d'un système de supervision coordonné des structures communautaires et publiques de protection de l'enfance, lequel comprendra également des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes. Parallèlement, l'UNICEF s'attachera à faire en sorte que les structures communautaires puissent assurer la prestation d'un ensemble de services de protection de l'enfance au niveau local, et notamment, dans les contextes de crise humanitaire, une aide à la réintégration des enfants et des femmes qui ont quitté des groupes armés. L'UNICEF soutiendra ainsi le perfectionnement professionnel des travailleurs sociaux et continuera à collaborer avec le secteur de l'éducation pour accroître les capacités en matière d'action sociale. Avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF contribuera en outre au renforcement des systèmes de gestion de l'information sur la protection de l'enfance et les violences basées sur le genre.

40. De même, l'UNICEF travaillera au renforcement du système judiciaire national, en promouvant l'adoption de réformes politiques et législatives, l'introduction d'approches de justice réparatrice, le recours à des peines non privatives de liberté et la mise en place d'un accompagnement de qualité pour les enfants victimes ou témoins d'un crime.

41. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF s'efforcera de combattre les normes sociales néfastes pesant sur les femmes et les filles, en particulier celles ayant trait aux mutilations génitales féminines, au mariage d'enfants et à la stigmatisation des survivantes de violences sexuelles. L'organisation poursuivra donc sa lutte contre les violences basées sur le genre au sein de l'Initiative Spotlight.

42. En sa qualité de coprésident de l'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de l'information, l'UNICEF continuera à signaler et combattre les graves violations aux droits de l'enfant. En ce sens, l'UNICEF appuiera le plan adopté par les Nations Unies et la Force civile mixte, ordonnant la création d'unités de protection de l'enfance, l'établissement de mécanismes de redevabilité et l'application d'une tolérance zéro face au recrutement et à l'utilisation d'enfants.

43. La généralisation de l'enregistrement des naissances sera accélérée grâce à la mise en place d'un système d'enregistrement numérique interoperable avec le système de santé.

44. Enfin, l'UNICEF conservera son rôle d'organisation chef de file dans les États du nord-est, en ce qui concerne les problématiques liées à la protection de l'enfance.

Eau, assainissement et hygiène

45. En accord avec les réalisations 1.4, 2.3, 3.3 et 4.3 énoncées par l'UNSDCF, le présent programme de pays se veut le premier jalon d'un plan d'investissements transformateur, visant à accroître la disponibilité d'informations et de données probantes ainsi qu'à favoriser, par l'intermédiaire du façonnage du marché, le développement de produits EAH peu coûteux.

46. L'UNICEF déploiera donc des stratégies destinées à améliorer le fonctionnement des services d'eau. Ainsi, en plus de contribuer à la conception, à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures, l'organisation travaillera également à la consolidation des chaînes d'approvisionnement, au renforcement des capacités des mécaniciens locaux et au développement de modèles de gestion efficaces des installations. Ce faisant, l'UNICEF veillera toutefois à privilégier des systèmes EAH durables, résilients aux changements climatiques, qui permettent une gestion intégrée des ressources en eau ainsi qu'un suivi de la qualité et du niveau des eaux souterraines.

47. L'UNICEF plaidera en faveur d'investissements accrus dans les installations EAH et œuvrera pour l'évolution des comportements au sein des établissements de santé, des espaces publics et des écoles, notamment ce qui concerne l'hygiène menstruelle. En partenariat avec le secteur privé, l'UNICEF s'efforcera de proposer des modèles d'assainissement et d'approvisionnement en eau efficaces, innovants et peu coûteux, et tentera de façonner le marché afin que ces produits puissent bénéficier aux populations les plus vulnérables. Ces modèles économiques devraient ainsi permettre de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

48. Dans le cadre de la campagne « Clean Nigeria » (« Pour un Nigéria propre »), qui entend mettre fin à la défécation à l'air libre d'ici à 2025, l'UNICEF poursuivra son action pour la modification durable des comportements en matière d'hygiène. L'organisation fera en sorte que davantage de ménages aient accès à installations d'assainissement et de lavage des mains gérés en toute sécurité, et encouragera les partenariats public-privé pour la construction d'infrastructures sanitaires dans les espaces publics.

49. Enfin, l'UNICEF, en tant qu'organisation chef de file du secteur EAH, continuera, en étroite collaboration avec plus de 20 partenaires, y compris l'Organisation internationale pour les migrations, à assurer la gestion de la filière

d'approvisionnement et à proposer des solutions durables d'approvisionnement en eau dans le nord-est du pays.

Politique sociale

50. Dans le cadre des réalisations 1.3, 1.4, 4.2 et 4.3 énoncées par l'UNSDCF, l'UNICEF, à travers le présent programme de pays, aidera le Gouvernement à réduire la proportion d'enfants touchés par la pauvreté de revenus et la pauvreté multidimensionnelle, ainsi qu'à renforcer la résilience des ménages face aux chocs et au stress.

51. L'UNICEF soutiendra donc la production de données probantes, notamment sur la pauvreté monétaire et multidimensionnelle chez les enfants, afin d'informer les plans de développement et les budgets sociaux de l'État fédéral et des États fédérés. L'UNICEF encouragera l'application des bonnes pratiques en matière de financement public et collaborera avec les autorités fédérées pour permettre l'établissement de budgets centrés sur l'enfance, alloués selon des directives opérationnelles claires, et basés sur l'évaluation des dépenses multisectorielles. L'organisation continuera à promouvoir la participation publique aux dépenses du secteur social, à renforcer les mécanismes de financement gouvernementaux, ainsi qu'à plaider pour le respect du principe de redevabilité sociale, y compris en instaurant l'utilisation de grilles d'évaluations consultables par le public.

52. En partenariat avec la Banque mondiale, l'UNICEF continuera à fournir un appui financier au Gouvernement pour permettre à davantage de femmes et d'enfants de bénéficier de transferts en espèces et veillera à ce que ce type d'aide aux populations soit inclus dans les politiques du secteur, afin que celui-ci soit en mesure de répondre plus efficacement aux chocs.

Efficacité du programme

53. Cette composante contribuera aux réalisations 1 et 2 énoncées par l'UNSDCF. Elle permettra de s'assurer que le présent programme est conçu, coordonné, géré et financé de manière à atteindre les résultats escomptés pour les enfants, dans le respect des normes de qualité en matière de programmation, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre d'approches de coordination multisectorielles, l'élaboration d'activités sensibles au genre, l'appui opérationnel et la gestion des bureaux extérieurs.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources*</i>	<i>Total</i>
Santé	52 000	310 000	362 000
Nutrition	21 000	105 000	126 000
Éducation	18 000	210 000	228 000
Protection de l'enfance	21 000	84 000	105 000
Eau, assainissement et hygiène	20 000	67 000	87 000
Politique sociale	14 000	10 000	24 000
Efficacité du programme	88 675	57 775	146 450
Total	234 675	843 775	1 078 450

* Selon les besoins, d'autres ressources (d'urgence) pourraient être mobilisées par le biais du processus d'appel humanitaire.

Administration du programme et gestion des risques

54. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

55. Le programme de pays, considéré comme faisant partie intégrante de l'UNSDCF, sera mis en œuvre et supervisé par l'UNICEF et le Gouvernement, sous la direction du Ministère nigérian des finances, du budget et de la planification nationale.

56. Le présent programme a été élaboré dans un contexte de relèvement à la suite de la pandémie de COVID-19, et tient compte des risques liés aux catastrophes naturelles, aux situations d'urgences sanitaires et aux changements climatiques, ainsi que des problématiques de sécurité locale et régionale. Ces turbulences économiques, combinées à la hausse continue de la pauvreté et de l'insécurité aux niveaux local et régional étant susceptibles d'entraver l'atteinte des résultats, l'UNICEF élaborera systématiquement ses interventions selon des approches sensibles aux risques, de sorte à pouvoir réévaluer les estimations calendaires en cours de route et réviser les stratégies en conséquence.

57. L'UNICEF et ses partenaires procéderont en outre à l'examen régulier des risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, afin d'identifier les mesures de maîtrise et d'atténuation appropriées et de contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion ; une attention toute particulière étant portée à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La gestion de

l'approche harmonisée concernant les transferts de fonds sera également renforcée afin d'atténuer les risques liés à la mise en œuvre du programme.

Suivi, apprentissage et évaluation

58. Le suivi s'effectue toujours sur la base du cadre de résultats et de ressources. Comme convenu par l'UNSDCF, l'UNICEF, le Gouvernement et les partenaires de mise en œuvre procéderont à l'examen annuel du programme de pays afin de pouvoir ajuster le plan de travail en fonction des progrès effectués et des risques et opportunités anticipés. Les retours des populations cibles seront recueillis au cours de discussions de groupes, dans le respect du principe de redevabilité envers les populations touchées.

59. L'UNICEF continuera en outre, comme prévu par l'UNSDCF, à apporter son soutien aux bureaux de la statistique de l'État fédéral et des États fédérés en vue de renforcer la production de données probantes sur la situation des femmes et des enfants et de suivre la réalisation des objectifs de développement durable. Les défaillances en ce qui concerne l'interopérabilité des systèmes et mécanismes de suivi en temps réel seront compensées par l'emploi généralisé de technologies numériques.

60. Enfin, l'UNICEF, à travers la conduite d'évaluations, y compris d'analyses des disparités de genre, se positionnera, au-delà du programme, en tant que partenaire stratégique du Gouvernement sur les approches sectorielles. Ces travaux seront également utilisés pour analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Nigéria et l'UNICEF, 2023-2027

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40 et 45

Priorités nationales : Plan national de développement pour 2021-2025

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) faisant intervenir l'UNICEF :

D'ici à 2027 :

1.2 : À la suite du développement de leurs capacités et du renforcement de leurs compétences numériques et entrepreneuriales, tous les habitants du Nigéria, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les autres groupes vulnérables, ont accès à davantage d'opportunités de travail décent ; le pays étant capable de tirer profit de son dividende démographique.

1.3 : Tous les habitants Nigéria bénéficient d'une couverture sociale renforcée, inclusive, sensible au genre et réactive aux chocs, comprenant une assistance sociale, une assurance sociale, et des services d'aide au retour à l'emploi.

1.4 : Le Nigéria dispose de suffisamment de données probantes pour garantir une prise de décisions et une planification sensibles aux risques.

2.1 : Le Nigéria est doté de systèmes alimentaires durables, lui permettant d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la gestion des ressources naturelles sur son territoire.

2.3 : Le Nigéria adopte des politiques et pratiques inclusives en matière de Résilience et de gestion des risques de catastrophe, dans le cadre de sa stratégie de développement sensible aux risques.

3.1 : Les habitants du Nigéria disposent d'une couverture sanitaire presque universelle, et bénéficient d'un accès équitable à des services de santé de qualité, complets, intégrés et centrés sur la personne, avec une prise en charge privilégiée des maladies telles que le sida, la tuberculose et la malaria ainsi que des problématiques de santé sexuelle et procréative.

3.2 : Les habitants du Nigéria jouissent d'un accès équitable à un système éducatif de qualité et à un enseignement inclusif, favorable à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences transférables.

3.3 : Les habitants du Nigéria bénéficient d'un accès équitable et abordable à des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau gérés en toute sécurité, et affichent des comportements d'hygiène sûrs.

4.1 : Les habitants du Nigéria, en particulier les plus vulnérables, évoluent dans un environnement pacifique et sécurisé, et sont protégés contre les conflits, la violence et la criminalité grâce au renforcement des infrastructures et des capacités.

4.2 : Les habitants du Nigéria peuvent compter sur des systèmes de gouvernance et de justice transparents, inclusifs et sensibles aux questions de genre, respectant le principe de redevabilité envers les populations et garantissant le respect des droits fondamentaux pour tous, et en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

4.3 Le Nigéria a réalisé des progrès en matière d'égalité de genre, et avancé vers la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés, y compris des personnes en situation de handicap.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						RO	AR	Total
1.4 3.1 4.3	D'ici à 2027, davantage d'enfants, d'adolescents et de femmes, en particulier ceux issus des groupes les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable et renforcé à des services de santé intégrés de grande qualité et à fort impact, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié*.</p> <p>NR : 43 % NC : 70 %</p> <p>Pourcentage de nouveau-nés recevant des soins postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance.</p> <p>NR : 39,1 % NC : 70 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 12 à 23 mois triplement vaccinés contre la diphtérie, le tétanos, et la coqueluche (vaccin pentavalent), l'hépatite B et l'Haemophilus influenzae de type B (HIB)*.</p> <p>NR : 57 % NC : 65 %</p>	<p>Enquête démographique et de santé (EDS) au Nigéria</p> <p>Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)</p> <p>MICS</p>	<p>Les autorités locales, le Gouvernement fédéral et les États fédérés disposent de capacités renforcées en ce qui concerne :</p> <p>(i) La prise de décisions fondées sur des données probantes, l'application des politiques ainsi que le financement et la coordination des systèmes de soins de santé primaires.</p> <p>(ii) La prestation, à grande échelle, de services de santé de qualité pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents.</p> <p>(iii) La prestation de services de vaccination de qualité à grande échelle.</p>	Agence nationale de développement des soins de santé primaires (NPHCDA) ; ministères de la santé du Gouvernement fédéral et des États fédérés ; Commissions d'État pour le développement des soins de santé primaires (SPHCDB) ; Agence nationale de contrôle du sida ; Gavi, l'Alliance du Vaccin ; Banque mondiale ; organismes des Nations Unies	52 000	310 000	362 000
1.4 2.1 4.3	D'ici à 2027, davantage d'enfants, d'adolescents et de femmes, en particulier ceux issus des groupes les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable à des services et	<p>Pourcentage de nourrissons de moins de six mois nourris exclusivement au sein</p> <p>NR : 28,8 % NC : 50 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois recevant une supplémentation en vitamine A deux fois par an.</p>	<p>MICS</p> <p>MICS</p>	<p>Les autorités locales, le Gouvernement fédéral et les États fédérés disposent de capacités renforcées et sont en mesure de déployer des interventions et services de nutrition de qualité à grande échelle.</p>	NPHCDA ; ministères de la santé du Gouvernement fédéral et des États fédérés ; SPHCDB ; organismes des Nations Unies	21 000	105 000	126 000

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						RO	AR	Total
	pratiques de qualité pour la prévention et le traitement de la malnutrition, y compris dans les situations d'urgence.	NR : 48,4 % NC : 80 % Pourcentage des femmes enceintes recevant plus de 90 comprimés de fer/acide folique ou une supplémentation en divers micronutriments. NR : 31 % NC : 50 %	EDS au Nigéria	Les systèmes de santé, d'alimentation et de protection sociale disposent de capacités renforcées et sont en mesure de délivrer, à grande échelle, des services nutritionnels à fort impact. Les parents et éducateurs ont développé leurs connaissances et compétences en matière de nutrition afin de pouvoir proposer aux enfants des régimes alimentaires optimaux.				
1.2 1.4 3.2 4.3	D'ici à 2027, davantage d'enfants et d'adolescents, en particulier ceux issus des groupes les plus vulnérables, sont en mesure de bénéficier d'une éducation de qualité, d'apprendre et d'acquérir des compétences utiles à leur avenir, y compris dans les situations d'urgence.	Pourcentage d'enfants atteignant le niveau minimum requis en lecture et en mathématiques*. NR : 3 ^e et 5 ^e année de primaire – 30 % NC : 3 ^e et 5 ^e année de primaire – 60 %	Évaluation nationale des acquis d'apprentissage de base	Les systèmes éducatifs du Gouvernement fédéral et des États fédérés disposent de capacités renforcées et sont en mesure d'assurer la planification, la mise en œuvre et le suivi des services éducatifs de manière à en garantir la qualité. Le Gouvernement, les communautés et leurs partenaires disposent de capacités renforcées et sont en mesure d'offrir un accès élargi à des services éducatifs de qualité depuis l'enseignement préprimaire à l'enseignement secondaire. L'écosystème éducatif dispose de capacités renforcées et est en mesure de réformer la prestation des services	Ministères de l'éducation du Gouvernement fédéral et des États fédérés ; Commission pour l'éducation de base universelle (UBEC) ; Conseils d'État pour l'éducation universelle ; organismes des Nations Unies	18 000	210 000	228 000
		Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (développement de la petite enfance) NR : 37,8 % NC : 41 %	MICS					
		Taux d'enfants non scolarisés* Primaire NR : 25,6 % (25,2 % des garçons et 26,1 % des filles) NC : 17 % (garçons et filles confondus) Premier cycle du secondaire NR : 24,9 % (24 % des garçons et 25,8 % des filles)	MICS					

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						RO	AR	Total
		NC : 20 % (garçons et filles confondus)		éducatifs de base de manière à améliorer les résultats d'apprentissage, de l'enseignement préprimaire à l'enseignement secondaire.				
1.4 4.1 4.2 4.3	D'ici à 2027, les enfants et les adolescents, en particulier les filles, bénéficient d'une meilleure protection contre les violences, les abus, la négligence, l'exploitation et les pratiques néfastes, y compris dans les situations d'urgences.	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés à l'état civil NR : 57,3 % NC : 80 %	MICS	Le Gouvernement et les autres prestataires de services (secteurs de la justice et de la protection sociale) de tous niveaux disposent de capacités renforcées et sont en mesure de délivrer des services de prévention et d'intervention de qualité tenant compte des questions de genre dans le domaine de la protection de l'enfance. Les enfants, leurs familles, les éducateurs ainsi que les acteurs majeurs de la protection de l'enfance disposent de capacités renforcées et sont en mesure d'adopter et promouvoir des normes sociales et comportements positifs, participant à protéger les enfants des violences et des pratiques néfastes. Les autorités nationales disposent de capacités renforcées leur permettant de proposer des services d'enregistrement des naissances décentralisés.	Ministères de la condition féminine et du développement social, de l'éducation, de la santé, de la justice, de la jeunesse, des sports, et du développement culturel du Gouvernement fédéral et des États fédérés ; Commission nationale nigériane de la population ; organismes des Nations Unies	21 000	84 000	105 000

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						RO	AR	Total
1.4 2.3 3.3 4.3	D'ici à 2027, davantage d'enfants, d'adolescents et de familles affichent des comportements d'hygiène sûrs et jouissent d'un accès amélioré et équitable à des installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau résilientes aux changements climatiques gérées en toute sécurité, ainsi que d'une meilleure protection contre les catastrophes naturelles et les risques environnementaux et climatiques, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson*</p> <p>NR : 77,6 % NC : 83 %</p>	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	<p>Le Gouvernement fédéral, les États fédérés et les autorités locales disposent de capacités renforcées et sont en mesure de :</p> <p>(i) Mettre en œuvre des interventions EAH équitables à plus grande échelle ;</p> <p>(ii) Élargir l'accès, dans les communautés rurales et urbaines, à des services d'approvisionnement en eau de boisson équitables, résilients aux changements climatiques et gérés en toute sécurité ;</p> <p>(iii) Accroître la prestation de services EAH dans les établissements scolaires, les centres de santé et les espaces publics.</p> <p>Les ménages appliquent des gestes d'hygiène et d'assainissement sûrs, et sont en capacité d'utiliser des services d'assainissement gérés en toute sécurité.</p>	Ministères des ressources en eau, de l'environnement, de la santé, et de l'éducation du Gouvernement fédéral et des États fédérés ; organismes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales ; organismes des Nations Unies	20 000	67 000	87 000
	<p>Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services élémentaires d'assainissement*</p> <p>NR : 42,7 % NC : 51 %</p>	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène						
	<p>Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre*</p> <p>NR : 18,7 % NC : 11 %</p>	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène						
1.3 1.4 4.2 4.3	D'ici à 2027, davantage d'enfants et d'adolescents bénéficient de politiques et dispositifs de protection sociale favorables à une vie exempte de pauvreté.	<p>Pourcentage d'enfants ciblés couverts par des systèmes de protection sociale*</p> <p>NR : 47 % NC : 52 %</p>	Registre social national	<p>Le Gouvernement fédéral et les États fédérés disposent de capacités renforcées et sont en mesure de :</p> <p>(i) Produire, analyser et exploiter des données probantes actualisées sur la pauvreté des enfants, de manière à concevoir et mettre en</p>	Ministère fédéral des finances, du budget et de la planification nationale ; Banque mondiale ; organismes des Nations Unies	14 000	10 000	24 000
	<p>Pourcentage des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation*</p> <p>NR : Santé – 3,84 %</p>	Contrôleur général des finances publiques,						

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						RO	AR	Total
		Éducation – 5,68 % NC : Santé – 3,89 % Éducation – 5,73 %	Rapports financiers annuels	œuvre des stratégies économiques et sociales adaptées ; (ii) Concevoir des systèmes de protection sociale susceptibles d'amortir les chocs et de répondre aux besoins des enfants les plus défavorisés ; (iii) Accroître les dépenses publiques en faveur de l'accès universel des enfants à des services sociaux de base de qualité.				
	Efficacité du programme	Nombre de domaines de résultats pour lesquels le bureau de pays affiche un score de performance élevé, en accord avec la Fiche d'évaluation de la performance. NR : 3/5 (2021) NC : 5/5	InSight	Planification et suivi Communication et changement social et comportemental Changements climatiques et réduction des risques de catastrophes	Ministère fédéral des finances, du budget et de la planification nationale ; organismes des Nations Unies	88 675	57 775	146 450
Montant total des ressources						234 675	843 775	1 078 450

*Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.